

AR Prefecture

006-210601365-20260409-2026040904BIS-DE
Reçu le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
006-210601365-20260409-0904202604-DE
Reçu le 17/04/2026
Publié le 14/04/2026



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU Jeudi 9 avril 2026

DELIBERATION N°4

OBJET : Création et composition des Commissions municipales – Désignation des membres

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe BRUNENGO.

Étaient présents :

M. BRUNENGO	Mme RAYBAUT	M. CARDON
M. LORENZI	M. POGGI	M. CHIOFALO
Mme FERRERO	Mme CHAVONET	Mme PASQUETTI
M. DETOEUF	M. GRIMONT	M. GENERO
Mme GERMANO-ORFAO	M. CAPOZZI	M. CHAREF
M. BOUSSEAU	Mme CAMOSSETTO-MUNOZ	M. PERSICOT
Mme TANGUY BELMON	Mme OUNIS VANPOUCHE	M. MIMOUNI
M. BERTON	Mme GIRAUD L	Mme WATTRELOT
Mme GIRAUD A	Mme AVENOSO	Mme OLIVA

Étaient excusés :

M. DETOEUF Renaud, qui avait donné procuration à M. BERTON Gilbert ;
Mme AVENOSO Fabienne, qui avait donné procuration à Mme FERRERO Martine.

Était absent :

M. MIMOUNI

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CHAREF Lucas est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Madame FERRERO, rapporteur, prend la parole,

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil municipal a la possibilité de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, d'émettre de simples avis ou de formuler des propositions.

AR Prefecture

006-210601365-20260409-2026040904BIS-DE

Reçu le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

~~Ces commissions ont un rôle consultatif~~ et donnent un avis sur les affaires relevant de leurs domaines de compétences. Leurs séances ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Le Conseil municipal fixe le nombre de Conseillers par commission et désigne ceux qui y siégeront. Le Maire en est le Président de droit.

Dès leur première réunion, les membres désignent un Président délégué qui pourra ainsi convoquer la commission et présider la séance.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT susvisé, le principe de la représentation proportionnelle s'applique.

Il est donc demandé au Conseil municipal de décider la formation des commissions municipales qui, chacune dans son domaine, sera appelée à traiter des affaires qui seront ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée communale, et de procéder à la désignation de leurs représentants, chaque commission étant composée de 6 à 15n membres.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. En outre, aux termes de ce même article, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Finances (8 membres) :

Martine FERRERO
Lucas CHAREF
David BOUSSEAU
Laurence GIRAUD

Eliane CAMOSSETTO
Jean-Mario LORENZI
Angelique GIRAUD
Audrey OLIVA

Urbanisme (8 membres):

Jean-Mario LORENZI
Michel POGGI
Joelle TANGUY
Alessandra PASQUETTI

Laurence GIRAUD
Fabienne AVENOSO
Alain CARDON
Dov MIMOUNI

Affaires scolaires (9 membres) :

Renaud DETOEUF
BERTON Gilbert
Alessandra PASQUETTI
Eliane CAMOSSETTO
Thierry GRIMONT

Martine FERRERO
Martine CHAVONET
Marianne GERMANO-ORFAO
Nadège WATTRELOT

Sécurité (8 membres) :

David BOUSSEAU
Alain CARDON
Angelique GIRAUD
CAPOZZI Ernest

Laurence GIRAUD
Jean-Mario LORENZI
Laurent GENERO
Nadège WATTRELOT

AR Prefecture

006-210601365-20260409-2026040904BIS-DE
Reçu le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
006-210601365-20260409-0904202604-DE
Reçu le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026

Associations, développement économique (12 membres) :

Marianne GERMANO-ORFAO
Lucas CHAREF
Martine FERRERO
Nicole RAYBAUT
Ayette VANPOUCHE
Martine CHAVONNET

Laurent GENERO
Thierry GRIMONT
Domenico CHIOFALO
Alessandra PASQUETTI
Daniel PERSICOT
Audrey OLIVA

Travaux, domaine public (14 membres) :

Angelique GIRAUD
CAPOZZI Ernest
Joelle TANGUY
Domenico CHIOFALO
Laurence GIRAUD
Alain CARDON
Laurent GENERO

Martine CHAVONNET
David BOUSSEAU
Marianne ORFAO
Fabienne AVENOSO
Martine FERRERO
Nadège WATTRELOT
Daniel PERSICOT

Culture, patrimoine, tourisme, évènementiel (12 membres) :

Martine FERRERO
Alessandra PASQUETTI
Domenico CHIOFALO
Thierry GRIMONT
Laurent GENERO
Martine CHAVONNET

Ayette VANPOUCHE
Nicole RAYBAUT
Lucas CHAREF
Marianne GERMANO-ORFAO
Audrey OLIVA
Nadège WATTRELOT

Vie institutionnelle et citoyenneté – Communication (9 membres) :

TANGUY BELMON Joelle
Marianne ORFAO
Lucas CHAREF
Martine CHAVONNET
Domenico CHIAFOLO

Alessandra PASQUETTI
Martine FERRERO
Fabienne AVENOSO
Audrey OLIVA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas procéder, par le biais d'un scrutin secret ;
- D'approuver la formation des commissions municipales, telles que mentionnées ;
- Et de procéder, commission par commission, à la désignation de leurs représentants, tels que mentionnés dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,



Le Maire,